

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 octobre 2016

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme MALGOUZOU, Directrice de l'école. Mme DEMAS, Mme FEYT, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme PARAMELLE, Mr PEAN, Mme PIGOT, Mme SOLIER, Mme VENZAC enseignants. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mme BAILLEUL Carine, Mr BLANCHER Sébastien, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme HUBERT Céline, Mme TEULADE Christelle, Mr VERMERIE Marc, Mme VOLPILHAC Céline, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme NOYGUES, enseignante, Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant.
Mme TEULADE Fabienne, Mme CZUBATY Sabine, Mr BASSET Philippe, représentants des parents d'élèves.

Madame MALGOUZOU invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme BONNISSEAU et Mme VENZAC.

I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions

Pour les personnes nouvellement élues, Mme MALGOUZOU rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal ;
- les maîtres de l'école ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école ;
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'Ecole peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions optimales de scolarisation des enfants en situation de handicap ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves : Mme BAILLEUL Carine, Mr BASSET Philippe, Mr BLANCHER Sébastien, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CZUBATY Sabine, Mme HUBERT Céline, Mme TEULADE Christelle, Mme TEULADE Fabienne, Mr VERMERIE Marc, Mme VOLPILHAC Céline.

II. Bilan de rentrée

A ce jour, l'effectif total de l'école est de 160 élèves, soit 20 élèves en moyenne par enseignant. Il se répartit comme suit :

0 T.P.S. (nés en 2014), 20 P.S., 20 M.S., 15 G.S., 12 C.P., 24 C.E.1, 19 C.E.2, 23 C.M.1, 27 C.M.2.

2 enfants nés en 2014 (TPS) sont inscrits et devraient faire leur rentrée au cours de cette année scolaire 2016-2017.

Effectif par classe au 18/10 :

T.P.S. / P.S.	Mme MONTIL	20 élèves (23 élèves en cours d'année)
M.S.	Mme MALGOUZOU / Mme VENZAC	20 élèves
G.S.	Mme PARAMELLE / Mme VENZAC	15 élèves (16 élèves à partir de janvier)
C.P.	Mme NOYGUES	12 élèves
C.E.1	Mme Mr PEAN	24 élèves
C.E.2	Mme PIGOT	19 élèves
C.M.1	Mme FEYT	23 élèves
C.M.2	Mr MOURADOFF	27 élèves
Maîtresse E (R.A.D)	Mme DEMAS	

Soit un total de 163 élèves à partir de janvier 2017 et 164 à partir d'avril 2017.

L'école est rattachée au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon sur Cère : Mme DEMAS Monique maîtresse E, Mme GALVAING Marie-Pierre psychologue scolaire, et Mme BLANCHET Lydie, maîtresse G qui interviennent à l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Le RASED intervient sur l'école. En début d'année, une plaquette a été élaborée par l'équipe du RASED et cette plaquette est disponible à la demande des familles en en faisant la demande par le biais du cahier de liaison ou sur Internet (en tapant RASED Arpajon sur Cère).

La psychologue scolaire peut réaliser en concertation avec les parents des bilans et des suivis analysant les besoins rencontrés par certains élèves. Elle peut proposer aux enseignants, aux parents et aux élèves des entretiens qui permettent d'organiser au mieux des aides spécialisées. Ces dernières sont assurées par la maîtresse E qui dispense une aide à dominante pédagogique aux élèves qui présentent des difficultés persistantes d'apprentissage scolaire. Elle intervient tous les matins sur l'école de Saint-Mamet.

La maîtresse G apporte une aide rééducative auprès des élèves qui rencontrent soit des difficultés à s'engager dans les activités scolaires, soit à devenir élève. Elle passe une demi-journée à l'école, le mardi après-midi.

Mme LEMOINE Sandrine, Mr GIRARD Franck et Mme GRENIER Laurence interviennent sur l'école sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Ils accompagnent trois enfants à besoins particuliers et peuvent intervenir le reste du temps soit dans les classes pour accompagner un groupe d'élèves soit au bureau pour effectuer de l'aide administrative.

III. Règlement intérieur de l'école et charte de la laïcité

Le règlement départemental est en vigueur dans l'école. Pour l'année scolaire 2016-2017, il n'y a eu aucune demande de modification. Le règlement est validé.

La charte de la laïcité a été distribuée à chaque famille et doit être signée par chaque famille.

IV. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont commencé dès la rentrée pour toutes les classes à partir du C.P. Elles ne commenceront avec les élèves de G.S. qu'à partir de janvier 2017.

L'APC est dispensé le lundi ou le mardi après la classe.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants ont 36 heures allouées pour ces APC. Il peut, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue par le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : théâtre...).

Mme MALGOUZOU rappelle aux parents, qui rencontreraient des problèmes d'organisation (emplois du temps, cantine...) les amenant à refuser ces activités, de prendre contact avec l'enseignant afin de trouver une solution.

V. Enseignement de l'anglais

L'enseignement de l'anglais est dispensé par les enseignants.
Chaque professeur enseigne l'anglais dans sa classe.

VI. Occitan

Mr HUGUET intervient cette année de la M.S. au C.M.2, un lundi sur deux. Cette activité a débuté le 11 octobre 2016 et se terminera aux vacances de février.

8h35 – 9h20	C.E.1
9h25 – 9h55	C.P
10h05 – 10h40	C.M.1
10h45 – 11h30	M.S.

13h35 – 14h30	C.E.2
14h30 – 15h15	G.S.
15h15 – 16h00	C.M.2

VIII. Projets

Communs :

Il a été choisi encore cette année de répartir les sorties par cycles, afin de réduire les coûts de transports.

→ Musique : une intervention par semaine par Denis Wagenmann (DUMISTE)

- périodes 2 et 3 : après les vacances de Toussaint jusqu'aux vacances de février pour les classes de maternelle
- période 2 pour le CP et le CE1 : des vacances de Toussaint aux vacances de Noël
- périodes 3 et 4 pour le CE2 et cycle 3 : des vacances de Noël aux vacances d'avril.

→ Piscine : 7 séances seront dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac du 5 janvier au 10 mars 2016, le mardi après-midi pour les CP et CE1, et le vendredi après-midi pour les GS et CM2. Nous vous rappelons que l'agrément piscine ne nécessite plus de renouvellement.

→ Regroupements sportifs cantonaux :

- Cross : il a eu lieu à Saint Mamet, le 14 octobre 2016 pour les classes de GS au CM2.
- Lutte, randonnée en liaison avec le Collège (19 juin) et thèque pour le cycle 3
- Lutte (16 ou 17 mars l'après-midi), course d'orientation au Rouget et jeux collectifs pour le cycle 2
- Lutte ou gymnastique pour le cycle 1 (16 ou 17 mars le matin)

→ Arbre de Noël offert par l'APE à la salle polyvalente, avec des cadeaux destinés à la classe au pied du sapin, le vendredi matin 16 décembre 2016 (Un album par enfant et des jeux pour la classe). Lors de cette manifestation, des chocolats ou des bonbons seront distribués aux enfants.

→ 2 spectacles proposés par la Communauté de communes Cère et Rance en Châtaigneraie.

- pour les maternelles : spectacle "Poids Plume" par la Cie Ouïe/Dire du 13 au 15 mars 2017 (lieu à définir)
- pour le spectacle des primaires : spectacle "L'Ile de Pléthore" par la cie La Manœuvre, jeudi 10 novembre à la salle polyvalente de Boisset à 10h00 et 14h30 (durée 40 mn).

→ « Ecole et cinéma » : 3 films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2.

→ Participation au « Prix des Incorruptibles » en partenariat avec la médiathèque de Saint-Mamet (MS au CM2). Nous remercions la municipalité pour l'achat des livres.

→ Fête de l'école le vendredi 23 juin, après l'école.

→ Projet « écoute » en collaboration avec les conseillers pédagogiques départementaux en arts visuels et en musique, mis en place dans toutes les classes l'année dernière et poursuivi cette année.

→ Projet « Archi'textures » de la TPS au CM2 : ce projet a pour vocation d'initier et d'accompagner un travail interdisciplinaire en dans les domaines des arts plastiques, de la maîtrise de la langue et de la construction de l'espace.

→ Journal d'école : 1 édition par trimestre avec la participation de toutes les classes et les TAP.

→ « Ecoles en chœur » pour les classes du CP au CM2 : apprentissage de chants pendant l'année scolaire et production du spectacle lors du Festival d'Expression Infantile au mois de mai-juin à Aurillac.

Présentation des différents projets par les enseignants des classes concernées :

Toutes les sorties scolaires proposées sont pensées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe. Il s'agit soit d'un démarrage d'un apprentissage, soit d'un aboutissement. Les sorties sont en lien avec les programmes nationaux que nous devons respecter.

T.P.S. / P.S. et M.S.

→ Sorties à la médiathèque municipale tous les 15 jours (le mercredi pour les TPS/PS et M.S.), pour regarder des albums, écouter des histoires, emprunter des livres pour la classe.

→ 1 sortie à la ferme pédagogique de Omps sur la vie de la basse-cour et du bétail (contact aux animaux, vocabulaire approprié, habitat, alimentation, naissances) le vendredi 16 juin.

→ 1 sortie au cirque à Aurillac

G.S. et C.P.

→ Sorties à la médiathèque municipale à peu près tous les 15 jours pour entendre des histoires lues par l'adulte ou racontées par un camarade et pour emprunter des livres pour la maison.

→ Une « semaine lecture GS/CP » (pour assurer la liaison GS-CP du 12 au 16 juin, les matins).

→ Une sortie raquettes et luge au Lioran avec les CP

→ Une sortie de fin d'année au château de Pesteil, visite où les enfants seront costumés.

C.E.1

→ Sorties régulières à la médiathèque (tous les 15 jours)

→ Une sortie au Festival d'Expression Infantile avec les CP, en liaison avec le projet Ecoles en chœur.

→ Séjour d'une semaine à Pugnac du 10 au 14 avril, avec l'aide du comité de jumelage de Pugnac.

→ Intervention de l'OCCE sur la coopération à l'école pour les CP et CE1 (fin novembre / début décembre), pour faire des jeux coopératifs et mettre en place un conseil coopératif.

C.E.2

→ Sorties régulières à la médiathèque (pour voir l'organisation d'une médiathèque...)

→ Intervention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement à Saint Mamet pour de la lecture de paysages le 1^{er} février

→ Sortie avec les CM1 au musée d'Art et d'Archéologie en liaison avec le projet « Archi'textures » sur le thème de l'habitat.

→ Sorties à la piscine de Saint Mamet en fin d'année

→ Une sortie au Festival d'Expression Infantile avec les CP, en liaison avec le projet Ecoles en chœur.

→ Sortie de fin d'année à l'écomusée de Cuzals (Vallée du Célé, Lot) avec les CM1.

C.M.1

- Sorties à la médiathèque tous les 15 jours pour emprunter des livres
- Sorties USEP (athlétisme à La Ponétie)
- Sorties à la piscine de Saint Mamet en fin d'année
- Sortie VTT
- Sortie de fin d'année à l'écomusée de Cuzals (Vallée du Célé, Lot) avec les CE2.

C.M.2

- Sorties à la médiathèque tous 15 jours pour emprunter des livres
- Mise en place, en parallèle, d'emprunts de livres de la classe gérés par les élèves eux-mêmes
- Participation à la cérémonie du 11 novembre pour les élèves qui le souhaitent (lectures de lettres de poilus, participation à la chorale avec les anciens combattants pour chanter la Marseillaise). Cette manifestation a permis aux élèves de faire, à leur demande, un exposé sur le nom des anciens combattants.
- Sorties USEP (athlétisme à La Ponétie)
- Sorties à la piscine de Saint Mamet en fin d'année
- Sortie de fin d'année non définie
- Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion
- Réélection du conseil municipal des jeunes (2 CE2, 2 CM1, 2 CM2)

Nous remercions l'APE pour le financement des sorties scolaires, financement possible notamment grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations qu'elle organise :

- la bourse aux jouets, le dimanche 4 décembre 2016,
- le quine (en commun avec le collègue), prévu le dimanche 8 janvier 2017,
- le vide dressing, le dimanche 5 mars,
- la vente de chocolats vers les congés de printemps,
- la fête de l'école, le 23 ou 30 juin.

XI. Rappel : nouveaux programmes de l'élémentaire et livret unique du CP à la 3^{ème}

Les nouveaux programmes de l'élémentaire sont en application depuis la rentrée 2016.

Un livret numérique sera mis en place cette année.

Le livret scolaire de la scolarité obligatoire, mis en œuvre pour chaque élève, permettra de rendre compte aux familles, aux élèves ainsi qu'aux équipes pédagogiques des années suivantes de l'essentiel de ce qu'il faut retenir du parcours scolaire de l'élève pour suivre de façon efficace ses acquis scolaires. Le livret rassemblera les différentes informations règlementaires suivantes :

- des bilans périodiques, qui renseignent sur : les acquis, les progrès et difficultés éventuelles de l'élève, dans les différents domaines d'enseignement, les projets mis en place dans le cadre des parcours éducatifs
- des bilans de fin de cycle qui rendent compte des acquis scolaires de l'élève, à l'issue du cycle.
- des attestations délivrées par l'école.

Des documents de présentation de ce livret numérique à l'intention des familles sont en cours d'élaboration.

XII. Plan Particulier de Mise en Sureté et guide attentat

Le PPMS, ou “Plan Particulier de Mise en Sûreté” est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation interne à l’établissement afin d’assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l’établissement en cas d’accident majeur externe à l’établissement.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) est mis en place depuis l’année dernière. Il présente les différents risques que peut encourir l’école (tempête, séisme, accident industriel ou résultant d’un transport de matières dangereuses, intrusion attentat) et les façons de réagir au mieux face à chaque situation. Il définit notamment des lieux de confinement répartis dans l’école, les procédures conservatoires devant être mises en place et les conseils de gestion de la crise, dans l’attente de l’intervention des secours. Il est réactualisé chaque année.

Un premier exercice a eu lieu l’année dernière le 17 décembre (simulation d’accident chimique). Il s’est bien déroulé et il a permis d’apporter quelques petites modifications au PPMS.

Cette année, le premier exercice a eu lieu lundi 17 octobre (simulation intrusion-attentat). Des précautions particulières pour cet exercice ont été prises avec les plus jeunes enfants. Il s’est bien déroulé également. La gendarmerie était intervenue le mardi 4 octobre pour conseiller l’équipe pédagogique concernant les différents réflexes à acquérir s’il y a une effraction.

Deux autres exercices auront lieu dans l’année. Les scénarios seront à déterminer en conseil des maîtres. 3 exercices PPMS sont à organiser pendant cette année scolaire.

Si une telle situation se présentait (tempête...), nous vous demandons de faire confiance à l’école et de ne pas venir chercher vos enfants, de ne pas encombrer les accès et lignes téléphoniques.

Vous pouvez consulter sur Internet le guide « sécurité des écoles – le guide des parents » sur le site education.gouv

XIII. Questions diverses

Cette année encore, la Municipalité a offert un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2 à la rentrée. L’équipe enseignante présente ses remerciements.

1. *« Concernant l’anglais et l’occitan : nos enfants bénéficient de cours d’occitan de façon régulière et sans interruption depuis la Moyenne Section de maternelle jusqu’au CM2. Mais on peut constater que l’apprentissage de l’anglais n’est même pas assuré de façon systématique jusqu’au CM2. On peut dresser le bilan suivant : à l’entrée en 6^{ème} les notions en Occitan et en Anglais sont quasi nulles ce qui s’en ressent au Collège pour l’anglais.*

Serait-il possible de savoir quels sont les enseignants qui ont la capacité d’anglais ? Il semble indispensable qu’au minimum les enfants du cycle 3 est un enseignement de qualité en anglais, quitte à libérer au moins les plages horaires dédiées à l’occitan. Face à l’ensemble des notions à acquérir, on peut réellement s’interroger sur l’intérêt de l’enseignement en occitan à la maternelle et au primaire »

L’enseignement de l’anglais est dispensé dans toutes les classes tout le long de l’année ou sur une période donnée (c’est un volume horaire sur une année). L’occitan est une ouverture sur la culture locale. L’ouverture culturelle est l’un des axes de notre projet d’école. En fin de CM2 l’année dernière les élèves de CM2 ont passé le niveau A1 d’anglais, niveau requis en fin d’école élémentaire, et 15 élèves sur 19 l’ont obtenu. Ce que nous faisons en classe est conforme aux programmes qui légitiment nos actions.

L’enseignement de l’anglais à l’école primaire est surtout un enseignement oral, ce n’est pas la même pratique qu’au collège (où un voyage à l’étranger peut être proposé, échanges avec des familles).

Un parent d'élève intervient en disant qu'à l'heure de la mondialisation, la France a un réel retard par rapport aux autres pays.

L'équipe enseignante rebondit et rappelle l'importance de la confiance accordée entre l'école et les parents. Les enseignants, en tant que professionnels de l'Education Nationale, ont tout de même été surpris par la remise en question de leur pédagogie d'autant que les programmes sont respectés.

2. *« Une question nous est parvenue concernant le niveau d'informatique un peu faible des élèves. »*

En ce qui concerne l'informatique, l'école dispose d'une classe mobile de 8 ordinateurs portables que les enseignants se partagent de la GS au CM2, c'est-à-dire 140 élèves. Les enseignants dispensent un enseignement ponctuel en fonction de leurs projets (par exemple en APC où les groupes d'élèves sont plus restreints). Le B2i sera travaillé en APC. Il sera travaillé cette année aussi au travers du projet journal.

3. *« Nous avons noté une amélioration au niveau de la cantine. Serait-il possible de connaître la nouvelle organisation mise en place entre 11h30 et 13h30 ?*

- *Personnel encadrant*
- *Temps d'attente sur les bancs*
- *Passages aux toilettes*
- *Moment pour boire*
- *Temps dédié à la récréation*
- *Y a-t-il une amélioration du bien-être et du comportement des élèves ?*

Un incident de strangulation entre enfant a eu lieu entre 12h et 13h20.

Les élèves de maternelle passent aux toilettes dans leurs locaux puis partent à la cantine. Ils sont assis pour manger et servis à table.

Les élèves de l'élémentaire passent aux toilettes sous le préau, puis ils se rangent. Le comptage est difficile. Ils montent ensuite au réfectoire. Les CP passent les premiers et sont aidés par des plus grands. 30 minutes environ se sont écoulées entre le premier et le dernier enfant servi au self. Tous les primaires doivent être redescendus pour 12h45 (contrat avec le collègue).

120 élèves environ mangent à la cantine, avec une augmentation régulière du nombre de petits. Après les vacances de la Toussaint, une personne supplémentaire sera présente sur ce temps. D'où la proposition de faire redescendre un groupe d'élèves avant. Une autre proposition est donnée, celle de partir en trois fois.

Un autre problème est soulevé par un parent d'élève, celui du langage du personnel encadrant (gros mots). Mr Le Maire propose de faire une réunion de service pour parler de ce problème et trouver des solutions.

Certains élèves ont également des écarts de langage et de comportement, ce qui rend d'autant plus difficile le travail des surveillants. La Mairie étudie une façon de prévenir les parents des enfants concernés. Mr Le Maire propose de travailler en collaboration avec les parents pour élaborer un règlement pour la cantine.

4. Une question a été posée concernant l'organisation pédagogique de l'une des classes de l'école. Nous rappelons aux parents que dans un tel cas il convient de se tourner vers l'enseignant de la classe concernée car cela ne fait pas parti des attributions du conseil d'école. La communication avec l'enseignant de son enfant est primordiale.

Intervention de Mr Le Maire :

- remise des dictionnaires par Mr Le Maire aux élèves de CE2 (dictionnaires offerts par la Municipalité) : chaque élève est fier de recevoir son dictionnaire. Des questions sur le rôle du maire ont été posées lors de ce moment.

- conseil municipal des jeunes : des projets sont en cours, d'autres ont abouti comme celui du béton autour des arbres dans la cour de récréation (protection pour éviter que les petits ne grattent la boue) et la pose des cabanes à oiseaux.

- Cérémonie du 11 novembre : importance du devoir de mémoire. C'est bien que l'école partage cet événement avec les anciens combattants. Evénement dans deux ans pour le centenaire du 11 novembre 1918.

- échange avec Pugnac : le financement est différent entre les deux communes. La commune de Pugnac prendrait en charge l'hébergement et la restauration, celle de Saint Mamet s'occuperait du transport. Une représentante des parents d'élèves propose de faire participer financièrement les familles. Mr Péan est entré en contact avec le Maire de Pugnac, pas encore avec l'école. Il prévoit de faire découvrir aux élèves les caractéristiques locales de Pugnac (vigne, agriculture, village), de rencontrer ses habitants.

Mr Le Maire rappelle que le jumelage a un peu plus de 20 ans et qu'il est important de recréer des échanges par l'intermédiaire des enfants.

- la livraison de la nouvelle école est prévue pour la fin d'année scolaire 2016-2017 et un peu plus tard pour la cantine (courant juillet 2017). Elle est actuellement hors d'eau et partiellement hors d'air (côté Sud, rez-de-chaussée).

- 6 ou 7 enfants seraient intéressés pour l'étude surveillée mais les parents d'élèves n'ont pas été encore consultés.

Mme MALGOUZOU remercie tous les participants et clôture la séance à 20h30.

Mme Bonnisseau



Mme Venzac



Mme Malgouzou

